



Ingénierie globale de la construction

12 rue Amiral Romain Desfossés
29200 BREST - Tél : 02.98.45.00.66

CCTP Lot N° 07

DCE - Avril 2026

CHRU DE BREST - Hôpital Morvan

Rénovation du niveau 3 du bâtiment 3 Services DAF et CEVUP UNITEA

Maître d'Ouvrage

CHRU DE BREST

2 Avenue Foch
29200 Brest

Maîtrise d'Œuvre

IDEA Ingénierie BET fluides Electricité Economie OPC

12 rue Amiral Romain Desfossés - 29 200 BREST - Tél : 02 98 45 00 66

Economie : emeric.chollet@idea-ing.bzh

Klervie.billy@idea-ing.bzh

Fluides : severine.provost@idea-ing.bzh

Electricité : françois.jacopin@idea-ing.bzh

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Peinture - Nettoyage

SOMMAIRE

1. GENERALITES	3
1.1. Objet des Travaux	3
1.2. Documents de référence	3
1.3. Spécifications des ouvrages	3
1.4. Visite du site	6
1.5. Gestions des déchets.....	6
1.6. Nettoyage	6
2. TRAVAUX DE PEINTURE	7
2.1. Préambule	7
2.2. Travaux préalables	7
2.2.1. Recollement de bandes de protections murales PVC	7
2.3. Travaux de peinture intérieure	7
2.3.1. Limite de prestation	7
2.3.2. Peinture sur toile de verre	7
2.3.3. Peinture sur boiseries.....	8
2.3.4. Peinture sur métaux non ferreux.....	8
2.3.5. Peinture sur radiateurs existants	8
2.3.6. Peinture sur plastique PVC	8
2.3.7. Joint acrylique.....	9
3. TRAVAUX DE NETTOYAGE.....	10
3.1. Préambule	10
3.2. Nettoyage avant réception	10
3.3. Nettoyage de mise en service	10
4. RECEPTION DES INSTALLATIONS	11

1. GENERALITES

1.1. Objet des Travaux

Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) a pour objet de définir les caractéristiques générales d'exécution des travaux de Peinture et de Nettoyage relatifs à la rénovation du niveau 3 du bâtiment 3 au Centre Hospitalier Morvan situé au 2 Avenue Foch à Brest.

La proposition de l'entrepreneur devra obligatoirement comprendre le transport de toutes les fournitures et la main d'œuvre nécessaires au parfait achèvement des installations décrites plus loin.

En outre, la proposition devra comprendre toutes les prestations complémentaires nécessaires à la mise en route et aux essais de fonctionnement.

L'entrepreneur est invité à prendre connaissance de l'ensemble des pièces du dossier de consultation des entreprises (CCTP et Plans des autres corps d'état).

En cas d'incertitudes ou lacunes éventuelles du descriptif, l'entrepreneur pourra contacter le Maître d'œuvre qui lui fournira les indications nécessaires pour la rédaction de son offre.

La mission confiée par le maître d'ouvrage au Maître d'œuvre a pour objet la réalisation des CCTP, de plans « projets » et le suivi des travaux. Il appartient donc à l'entrepreneur de réaliser ses propres plans d'exécution et l'ensemble des notes de calculs qui devront être soumises à l'approbation du Maître d'œuvre et du contrôleur technique avant l'exécution des ouvrages.

L'entrepreneur intégrera également dans son offre toutes les recommandations des rapports préalables du bureau de contrôle et du Coordonnateur SPS. Aucune omission ne pourra donner lieu à des travaux supplémentaires.

1.2. Documents de référence

Les ouvrages seront réalisés conformément aux normes, les règles de l'art et DTU en vigueur au moment de l'exécution des travaux et notamment :

DTU :

- DTU 59.1 Travaux de peintures des bâtiments
- DTU 59.2 Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques
- DTU 59.3 Peinture de sols
- DTU 59.4 Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux

De plus, les travaux seront exécutés conformément aux normes en vigueur au moment de l'exécution des travaux. Les ouvrages non traditionnels seront titulaires d'un avis technique du CSTB.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et a pour objet de rappeler les principaux textes réglementaires concernant le présent lot. L'entrepreneur est réputé connaître les obligations qui en découlent.

1.3. Spécifications des ouvrages

L'Entrepreneur devra s'informer des prestations et des interventions des autres corps d'état dont il est, ou qui sont, tributaire(s) de l'intervention. (Exemple pour les incorporations dans ses ouvrages)

L'Entrepreneur devra faire agréer par le Maître d'Œuvre, le programme et les moyens d'exécution qu'il se propose d'adopter pour ses travaux.

Il devra également transmettre au Maître d'Œuvre pour accord avant toute mise en œuvre, tous les dessins, détails nécessaires à l'exécution de ses différents ouvrages.

Les matériaux utilisés devront être exempts de tous défauts les rendant impropres à l'utilisation pour laquelle ils sont destinés. Ils répondront aux caractéristiques définies par les normes françaises de l'AFNOR.

Matériau

Tous les produits employés sont neufs et de première qualité. Ils sont conformes aux spécifications du D.T.U. Il n'est pas toléré d'addition de W.S. dans les peintures destinées aux extérieurs.

Les produits sont choisis dans la classe des produits de marque de réputation solidement établie.

L'utilisation de ces produits implique leur application suivant les conseils et sous surveillance des fabricants de peinture, ceux-ci engageant de ce fait, leur pleine et entière responsabilité.

COV - Composés Organiques Volatiles

Les peintures utilisées devront, sauf prescription particulière dans le présent CCTP, respecter les teneurs maximales en COV exigibles à partir du 01/01/2010 d'après la Directive n° 2004-42/CE du 21/04/04 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules :

	Sous-catégorie de produits	Type	Teneurs maximales en COV en g/l
A	Intérieur mate murs et plafonds (Brillant = 25 ≈ 60°)	PA	30
		PS	30
B	Intérieur brillante murs et plafonds (Brillant > 25 ≈ 60°)	PA	100
		PS	100
C	Extérieur murs support minéral	PA	40
		PS	430
D	Peintures intérieur/extérieur pour finitions et bardages bois ou méta	PA	130
		PS	300
E	Vernis lasures intérieur/extérieur pour finitions, y compris lasures opaques	PA	130
		PS	40
F	Lasures non filmogènes intérieur/extérieur	PA	130
		PS	700
G	Impressions	PA	30
		PS	350
H	Impressions fixatrices	PA	30
		PS	750
I	Revêtements monocomposants à fonction spéciale	PA	140
		PS	500
J	Revêtements biocomposants à fonction spéciale pour utilisation finale spécifique, sur sols par exemple	PA	140
		PS	500
K	Revêtements multicolores	PA	100
		PS	100
L	Revêtements à effets décoratifs		200
			200

Peintures sur béton et ciment

Avant l'exécution des peintures prescrites, l'entrepreneur doit l'application d'un produit de protection neutralisant l'action chimique du ciment, à moins que les produits proposés eux-mêmes soient insaponifiables et donc compatibles avec ces supports.

Echantillons

L'entrepreneur prépare à ses frais et sur indications du maître d'œuvre, des échantillons en nombre suffisant pour permettre d'apprécier les teintes définitives.

Le ton de ces surfaces témoins est identique à celui des échantillons choisis. Il y a autant de surfaces témoins à réaliser que de groupes de travaux différents, de produits différents utilisés, de matériaux à couvrir. Les teintes et tons adoptés par l'architecte imposent l'emploi de couleurs fines, mélangées au blanc et employées pures, et ce, sans supplément quelle que soit la peinture ou l'émulsion prévue.

Règles d'exécution

Les travaux de peinture, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, qui auraient à souffrir du comportement atmosphérique pendant l'exécution ou le séchage, sont refusés et l'entrepreneur du présent lot en doit la réfection sans indemnité.

Les lignes de repérage, tracées ou battues au cordeau, les dessins au crayon ou à la craie, sont supprimées par un grattage ou un ponçage soigné.

Toutes les boiseries sont soigneusement brossées avant d'être peintes ou vernies, ou traitées et elles sont poncées très soigneusement.

La couche d'impression est faite au fur et à mesure de l'approvisionnement des menuiseries et des ordres donnés par l'architecte. Outre les parements restants visibles, elle est appliquée également sur toutes les faces cachées et feuillures, la pose et la dépose des par closes pour l'exécution de cette impression étant à la charge du présent lot. Toutes manutentions de menuiseries entreposées sont dues.

Si les couches dues ne couvrent pas parfaitement les surfaces peintes et ne dissimulent pas complètement les rebouchages, il est donné sans indemnité, une ou plusieurs couches supplémentaires sans modification du prix remis.

Les rechapissages au droit de matériaux ou de tons différents sont exécutés d'une manière irréprochable.

Tous les travaux préparatoires, tels que : égrenage, ponçage au papier de verre, rebouchage, calfeutrage et masticage, etc. dont il n'est fait mention que sommairement ci-après, sont faits avec le plus grand soin, afin que les peintures soient parfaitement unies dans toutes les parties.

L'attention de l'entrepreneur est tout spécialement attirée sur l'importance de l'époussetage. Il est effectué soigneusement sur toutes les surfaces.

D'autre part, avant de commencer tout travail, l'entrepreneur procède au balayage des pièces, afin qu'il n'y ait aucune poussière sur les sols.

Echafaudage et agrès

L'entrepreneur du présent lot devra tous les échafaudages et agrès ainsi que les moyens d'accès nécessaires pour l'exécution des travaux. Il devra le montage, démontage, les modifications et déplacements, la location pendant la durée des travaux, de ce matériel. Il devra prévoir également dans son prix forfaitaire la valeur des sujétions pour travail sur échafaudages et sur agrès.

Vérification du fonctionnement des éléments de quincaillerie

L'entrepreneur devra, après terminaison des travaux de peinture, la vérification du fonctionnement des éléments de quincaillerie.

Variations atmosphériques

Les travaux de peinture, intérieurs ou extérieurs, dont l'exécution ou le séchage aura été perturbé par des variations atmosphériques seront refusés et l'attributaire du présent lot en devra la réfection sans indemnité.

Réception des supports

Avant toute exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur attributaires du présent lot devra réceptionner les supports livrés par les autres corps d'état et faire éventuellement toutes observations et réserves.

La réception des supports consiste à :

- Contrôle des états de surface
- Contrôle des tolérances de planimétrie
- Contrôle de l'hygrométrie

Concernant les supports existants, l'entrepreneur est tenu d'inclure dans son offre les traitements nécessaires à rendre les subjectiles sains et aptes à être peint.

Le démarrage des travaux vaut réception des supports.

1.4. Visite du site

L'Entrepreneur est réputé avoir visité les lieux et connaître leur état. Il ne pourra en aucun prétendre ignorer certains détails, problèmes ou insuffisance du dossier concernant l'état actuel.

1.5. Gestions des déchets

L'entrepreneur prendra en compte le §6.5 « Gestion des déchets » du lot n°0 « Prescriptions générales ».

1.6. Nettoyage

Chaque entrepreneur est tenu, en propre, de ramasser et de trier ses propres gravois et cela au fur et à mesure de leur production de façon à ne pas gêner la progression des travaux.

Chaque entrepreneur assurera également un nettoyage général hebdomadaire du chantier.

2. TRAVAUX DE PEINTURE

2.1. Préambule

Les plans de principe joints au dossier illustrent l'étendue des travaux à réaliser.

Les ouvrages non décrits dans le présent CCTP et les CCTP des autres corps d'état nécessaires à l'exécution des ouvrages décrits ci-après seront considérés inclus dans l'offre remise par l'entrepreneur.

L'Entrepreneur prendra connaissance du PGCSPS et du RICT joints au DCE et intégrera les remarques le concernant.

2.2. Travaux préalables

2.2.1. Recollement de bandes de protections murales PVC

L'entrepreneur devra le recollement des bandes de protections murales PVC existantes conservées lorsque celles-ci se décollent / sont décollées. Il inclura toutes sujétions de parfaite finition.



Bandes de protection murales PVC

Localisation :

- ✓ Dans les bureaux DAF 1 et DAF 2, dans le service DAF

2.3. Travaux de peinture intérieure

2.3.1. Limite de prestation

Il est entendu que l'entrepreneur est le seul corps d'état intervenant dans la préparation de ses supports. Il est vivement conseillé d'effectuer une visite des locaux afin de mieux appréhender l'état des supports. Aucune plus-value ne sera accordée.

Une finition de type B sera exigée au sens du DTU 59.1.

2.3.2. Peinture sur toile de verre

L'entrepreneur devra la mise en œuvre d'une peinture sur toile de verre répondant aux caractéristiques suivantes :

- Epoussetage.
- Ponçage soigneux du support, si support sans revêtement existant.
- Dépose des revêtements existants si dégradés et reprise du support.
- 1 couche d'impression.
- Pose d'une toile de verre.
- 2 couches minimum de peinture acrylique satinée, teneur maximale en COV : 5 g/l.
- Lavabilité : lavable.
- Coloris au choix du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.

Localisation :

- ✓ Suivant plans de murs

- ✓ Ensemble des parois existantes et neuves du projet

2.3.3. Peinture sur boiseries

- Reprise des huisseries et vantaux de portes existants abimés.
- Brossage.
- Ponçage & époussetage.
- 1 couche d'impression.
- Ponçage soigneux du support, époussetage.
- 2 couches minimum de peinture glycéro satinée.
- Coloris au choix du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.

Localisation :

- ✓ Ensemble des huisseries et vantaux neufs à peindre (cf lot « Menuiseries intérieures »)
- ✓ Ensemble des huisseries et vantaux existants dans les pièces entièrement repeintes, suivant plans de murs

2.3.4. Peinture sur métaux non ferreux

- Lessivage - rinçage.
- Dégraissage.
- 1 couche de primaire.
- 2 couches minimum de peinture laque alkyde en phase solvant satinée - Finition B courante.
- Teneur maximale en COV : 30 g/l ; Emission dans l'air intérieur : Classe A+.
- Aspect tendu satin.
- Coloris au choix du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.

Localisation :

- ✓ Ensemble des canalisations en cuivre apparentes et non calorifugées neuves décrites au lot « Chauffage – Ventilation – Plomberie » de l'ensemble des locaux rénovés
- ✓ Ensemble des canalisations existantes dans les pièces entièrement repeintes, suivant plans de murs

2.3.5. Peinture sur radiateurs existants

- Lessivage - rinçage.
- 1 couche de primaire antirouille.
- 2 couches minimum de peinture laque alkyde en phase solvant satinée - Finition B courante.
- Teneur maximale en COV : 30 g/l ; Emission dans l'air intérieur : Classe A+.
- Aspect tendu satin.

Localisation :

- ✓ Ensemble des radiateurs existants conservés dans les pièces entièrement repeintes, suivant plans de murs

2.3.6. Peinture sur plastique PVC

Le principe pour la peinture sur plastique PVC sera la suivante :

- Brossage, dégraissage.
- 1 couche de primaire.
- 2 couches minimum de peinture laque alkyde en phase solvant satinée - Finition B courante.
- Teneur maximale en COV : 30 g/l ; Emission dans l'air intérieur : Classe A+.

Localisation :

- ✓ Toutes les évacuations apparentes décrites au lot « Chauffage – Ventilation – Plomberie » (réseau eaux usées et eaux vannes)
- ✓ Ensemble des canalisations existantes dans les pièces entièrement repeintes, suivant plans de murs

2.3.7. Joint acrylique

L'entrepreneur devra inclure dans son offre la réalisation d'un joint acrylique sur la périphérie de l'ensemble des menuiseries intérieures et extérieures.

Localisation :

- ✓ Ensemble des pièces entièrement repeintes, suivant plans de murs

3. TRAVAUX DE NETTOYAGE

3.1. Préambule

Les plans de principe joints au dossier illustrent l'étendue des travaux à réaliser.

Les ouvrages non décrits dans le présent CCTP et les CCTP des autres corps d'état nécessaires à l'exécution des ouvrages décrits ci-après seront considérés inclus dans l'offre remise par l'Entrepreneur.

L'Entrepreneur prendra connaissance du PGCSPPS et du RICT joints au DCE et intégrera les remarques le concernant.

3.2. Nettoyage avant réception

L'Entrepreneur effectuera un nettoyage général pour les Opérations Préalables à la Réception (OPR) :

- Dépoussiérage à l'eau des menuiseries extérieures compris vitrages aux deux faces.
- Dépoussiérage des menuiseries intérieures : huisseries, portes, grilles de ventilation, plinthes, châssis intérieurs, vitrages intérieurs, étagères des placards.
- Nettoyage des céramiques et éviers compris enlèvements des étiquettes.
- Dépose et évacuation des protections : menuiseries extérieures, béquilles, bâton de maréchal, protection des sols, protection des appareils sanitaires.
- Nettoyage des sols neufs : Grès cérame, revêtement de sol souple, parquets.

L'Entrepreneur devra la fourniture de tapis de sol en nombre suffisants pour l'OPR et évacuation à la fin de cette phase.

Localisation :

- ✓ Totalité du service DAF
- ✓ Totalité du service CEVUP UNITEA
- ✓ Totalité du hall d'accueil du niveau 3, devant les ascenseurs

3.3. Nettoyage de mise en service

Le nettoyage général de mise en service (à ne pas confondre avec le nettoyage de fin de chantier) est exécuté par une entreprise spécialisée désignée, sous la responsabilité et à la charge du présent lot.

Ces nettoyages intéressent l'ensemble du projet et notamment :

- Les revêtements de sol par brossage, lavage,
- Les revêtements verticaux,
- Les accessoires de quincaillerie,
- Les appareils sanitaires et leurs robinetteries,
- Désinfection complète des sanitaires,
- L'appareillage électrique,
- Les menuiseries extérieures et intérieures, les vitres et glaces 2 faces,
- ... Liste non limitative.

L'Entrepreneur devra la fourniture de tapis de sol en nombre suffisants pour l'OPR et évacuation à la fin de cette phase.

Localisation :

- ✓ Totalité du service DAF
- ✓ Totalité du service CEVUP UNITEA
- ✓ Totalité du hall d'accueil du niveau 3, devant les ascenseurs

4. RECEPTION DES INSTALLATIONS

La réception d'une installation est une remise officielle de l'installation entre les mains de l'utilisateur, après que l'installateur ait effectué une vérification de conformité.

La vérification de conformité a pour but de s'assurer que l'installation remplit effectivement les fonctions pour lesquelles elle est prévue, dans le respect des prescriptions de la présente règle.

La vérification de conformité a lieu à la mise à disposition.

Constitution du dossier technique

Ce dossier sera remis en 2 exemplaires le jour de la réception des ouvrages. Celui-ci doit comprendre l'ensemble des pièces nécessaires à la compréhension claire du projet. Au préalable un exemplaire sera remis à la Maîtrise d'œuvre pour avis et avant toute diffusion. Il sera remis également un exemplaire sous format informatique sur CD ROM (ou clé USB) comprenant l'ensemble des documentations, PV et note de calcul sous format PDF et les plans à la fois sous format PDF et DWG

Le dossier de récolement comprenant les éléments suivants :

- Les plans de récolement conforme aux exécutions
- Les procès-verbaux des matériaux avec leurs localisations
- Les notes de calcul et résultats d'essais
- Les notices techniques et descriptives et d'entretien des matériaux,
- Les consignes d'exploitation et de maintenance : établissement des DIUO
- Les résultats de la vérification de conformité.
